

Vienne

Vienne CONDRIEU AGGLOMÉRATION Le conseil communautaire s'est réuni sans son président et en visioconférence

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas fait débat

Jean-Luc COPPI



Depuis un bureau de l'Agglo, à Vienne, Claudine Perrot-Berton a présidé le conseil communautaire en visioconférence, en l'absence de Thierry Kovacs. Photo Le DL /C.Le.

Thierry Kovacs absent pour cause de Covid-19, c'est Claudine Perrot-Berton qui a présidé la dernière séance de l'année, en visioconférence.

C'est un conseil communautaire inédit qui s'est tenu ce mardi 15 décembre. D'abord, en l'absence du président de Vienne Condrieu Agglomération, Thierry Kovacs, touché par la Covid-19, qui se remet. Et, grande première, la séance s'est déroulée en visioconférence, réunissant derrière l'écran quelque 45 élus.

Claudine Perrot-Berton, maire de Saint-Cyr-sur-le-Rhône et première vice-présidente, a donc dirigé les débats depuis un bureau du siège de la communauté de communes. Le temps de régler quelques problèmes techniques, plusieurs élus n'ayant pas accès à la "main" sur laquelle il faut cliquer pour intervenir. « Ça démarre mal ! », a tempêté Dominique Roux. « Levez la main, on vous verra », a répondu la présidente de la séance. Avant de passer aux choses sérieuses.

Présenté par Christophe Bouvier, maire de Chasse-sur-Rhône, le débat d'orientations budgétaires n'a pas fait débat. Évoquant le cap fixé par le projet d'agglomération – « se donner les moyens de nos ambitions sans augmenter la fiscalité » –, il a d'emblée annoncé qu'il n'y aura « aucune hausse des taux en 2021, ni pour les ménages, ni pour les entreprises ». Alors que la taxe d'enlèvement des ordures évoluera conformément au processus d'harmonisation entre les trente communes.

La maîtrise des charges de fonctionnement reste le nerf de la guerre, ou en tout cas de la bourse. La hausse reste limitée à 0,83 %, alors que la hausse prévisionnelle des recettes devrait être de 1,5 %.

Résultat, l'épargne brute s'élèverait ainsi à 6,4 M€, contre 5,9 M€ en 2020, ce qui permettrait d'absorber la montée en charge du remboursement de la dette, laissant une épargne nette de 2,14 M€, contre 2,09 M€ en 2020. Pour autant, avec 61,4 M€ inscrits au budget principal, la modération des dépenses de fonctionnement ne se traduirait pas par une restriction de moyens, a expliqué Christophe Barbier.

Enfin, le budget d'investissement reste à la hauteur des enjeux du territoire, avec un total de 28,6 M€, contre 22,3 M€ au budget primitif 2020. « Ce serait le budget d'investissements le plus élevé depuis la création de Vienne Condrieu Agglomération », a-t-il souligné.







Vice-président aux finances, Christophe Bouvier a présenté le débat d'orientations budgétaires. Photo Le DL /JLC

